

MEMOIRE

LA STERILISATION FORCEE : UNE POLITIQUE ANTINATALISTE ET RACISTE

GRIZELIN LUDMILLA 1G1

La stérilisation envisagée afin de préserver « la pureté de la race »

POLITIQUE ET MEDICAL

Au Pérou, en Chine, aux Etats-Unis et également à la Réunion, les gouvernements ont eu recours à la stérilisation forcée, sous l'influence des théories eugénistes et malthusiennes du XIX siècle ,ayant considérablement contribuées à l'adoption de programmes antinatalistes.

En effet, ces programmes ont été imposés à certaines populations pauvres au motif d'un prétendu risque de « dégénérescence raciale ». Dès 1857 le psychiatre français Bénédict Augustin Morel, estimait que les enfants ayant des parents atteints de maladies mentales pourraient hériter de ces troubles. En conséquence, les gouvernements ont utilisé des programmes de stérilisation contraire aux droits individuels, sur de nombreuses personnes considérées comme trop pauvres ,marginales ou indignes d'avoir des enfants: des personnes colonisées, des personnes avec un handicap mental, des homosexuels, ainsi que des criminels, des toxicomanes, et des prostituées voire des populations issues de la classe populaire. Elles étaient stérilisées contre leur gré ou parfois à leur insu. Il s'agit alors d'imposer un pouvoir, un contrôle sur le droit d'une personne à procréer. A titre d'exemple, la politique eugéniste nazie voit le jour le 1er janvier 1934 via une loi qui impose la stérilisation obligatoire pour les malades atteintes de maladies considérées comme héréditaires ou congénitales comme la schizophrénie ou encore l'épilepsie. Pour les Nazis, ces stérilisations, menées principalement aux camps d'Auschwitz et de Ravensbrück étaient des mesures efficaces et peu coûteuses de stérilisation de masse des Juifs et des Tsiganes. L'Allemagne a ainsi stérilisé plus de 400 000 personnes au nom de l'idéal "de la pureté de la race aryenne" entre 1933 et 1945.



Image d'une manifestation contre les politiques de stérilisation forcée aux États-Unis qui ciblaient les minorités et les personnes porteuses de handicap.

La stérilisation imposée partout dans le monde avec des objectifs divers

POLITIQUE

En dehors de l'Allemagne nazie, de nombreux états utilisent aussi la stérilisation forcée afin de lutter contre une supposée dégénérescence raciale, comme les Etats-Unis. En effet, les spécialistes estiment que plus de 60 000 Américains dans trente-deux états de la fédération, ont subi, au XXe siècle, des pratiques eugénistes, autorisées par la Cour suprême depuis 1907. Ces programmes sont considérés comme racistes et sexistes car ils ciblaient les femmes afro-américaines pauvres mais aussi les Juifs, considérés comme inaptes à être parents. Selon une étude de Lutz Kaelber, professeur agrégé de sociologie à l'université du Vermont, la population noire représentait 39 % des personnes stérilisées en Caroline du Nord en 1929, puis 60 % à la fin des années 1960. De nos jours ces stérilisations forcées ont été dénoncées mais peu souvent condamnées par la justice. Peu de victimes comme Elaine Riddick en 2017, en Caroline du nord , ont obtenu une indemnisation au titre du préjudice subi, car elles n'ont pas fait l'objet d'un recensement officiel.

En Amérique du sud, au Pérou, de 1996 à 1999, sous le gouvernement d'Alberto Fujimori, 244 234 femmes et 20 693 hommes, principalement issues des populations autochtones, ont subi des stérilisations irréversibles dans le cadre de politiques nationales de planification familiales, afin de lutter contre la pauvreté.

Ailleurs dans les années 1960, à la Réunion, territoire ultra-marin français, des médecins de la clinique de Saint-Benoît ont pratiqué des stérilisations forcées. En effet, la majeure partie des 400 000 habitants de l'île est alors pauvre et analphabète et la Réunion connaît une natalité élevée. Pour faire face à cette forte croissance démographique, le député Michel Debré décide de mettre en place une politique de limitation des naissances impérieuse justifiant que de nombreuses femmes réunionnaises aient été victimes d'avortements ou de stérilisations forcés. En outre, des milliers d'enfants ont été arrachés à leur famille pour être placés, de force ,au sein de familles de la Métropole ,pour repeupler les régions les moins denses de l'hexagone, comme la Creuse. En 2017, le président français Emmanuel Macron reconnaît l'erreur de l'état en déclarant que « cette politique était une faute, car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaitait aider ».

En Asie plus précisément en Chine, de nombreuses femmes musulmanes habitant dans les deux préfectures de la région du Xinjiang, affirment avoir été contraintes de se faire stériliser à leur insu, d'avorter ou de se faire poser un stérilet sous peine d'être envoyées dans les camps de travaux forcés. Ces pratiques s'intègrent dans le cadre d'une vaste campagne de répression antiterroriste visant les islamistes et les indépendantistes ouïghours. Actuellement, un million de Ouïghours seraient internés de façon préventive et sans procès dans ces camps et en 2018, 80 % des poses de dispositifs intra-utérins en Chine auraient eu lieu dans le Xinjiang, alors que sa population ne constitue que 1,8 % de la population nationale. Face à ces stérilisations forcées la communauté internationale plus précisément les Nations Unies a réagi en les condamnant. Ironiquement, les Etats-Unis ont qualifié ces stérilisations forcées d' « abus déshumanisants ».

Selon le droit international, les politiques de stérilisation forcées mises en place par les états, où qu'ils soient, sont considérées comme un crime contre l'humanité quelle que soit leur justification.

SOURCES

- Le Monde, [En ligne] Solène L'Hénoret en 2020 -[consulté le 5 mai 2023].
Disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/10/18/aux-etats-unis-la-longue-histoire-de-l-eugenisme_6056513_3210.html .
- Radio France , [En ligne] Alain Lewkowicz en 2020 -[consulté le 5 mai 2023].
Disponible sur : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/la-reunion-sterilisations-sans-consentement-exils-forces-3909390>.
- JUSTICEINFO.NET,[En ligne] Lucien Chauvin en 2021 -[consulté le 5 mai 2023].
Disponible sur : <https://www.justiceinfo.net/fr/76053-sterilisation-forcee-perou-decennies-incertitude-enfin-decision.html> .
- LaCroix [En ligne] Albane Thirouard en 2020 -[consulté le 5 mai 2023].
Disponible sur <https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Chine-sterilisations-forcees-visant-communaute-ouïghoure-2020-06-30-1201102654>
- United States Holocaust Memorial Museum[En ligne]-[consulté le 5 mai 2023].
Disponible sur <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/nazi-medical-experiments>